



www.mairie-gassin.fr

FINANCES

Téléphone 04.94.56.62.08 (19)

Fax 04.94.56.41.61

comptabilite@mairie-gassin.fr

COMMUNE DE GASSIN
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET
SYNTHETIQUE DU COMPTE
FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La commune de Gassin participe à l'expérimentation du compte financier unique ou « CFU ». Ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU en bref

- Le CFU est un document **commun** à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».
- Le CFU **rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable** soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.
- Il **simplifie** les procédures, car sa production est totalement **dématérialisée**.

Ce que le CFU apporte dès aujourd'hui

- Une information financière **plus simple** et **plus lisible** : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également **enrichie**, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le levier d'un **travail collaboratif** simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pour établir ce document **commun**. Cela contribuera, si nécessaire, à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Les principales nouveautés :

- Le CFU met en évidence, dès sa partie I « *Informations générales et synthétiques* », des **informations clés** sur la situation financière de la collectivité, en particulier :
 - la présentation rénovée des ratios distingue des ratios par habitant et des ratios de structure et d'analyse financière avec deux nouveautés : le taux d'épargne nette et le calcul de la capacité de désendettement ;
 - une nouvelle présentation des résultats ;
 - le bilan et le compte de résultat synthétiques ;
 - les taux des contributions et produits afférents.

- La lecture de l'**exécution budgétaire** modernisée (partie II) se complète d'une **vision patrimoniale** (partie III). Le bilan présente notamment la valeur des biens immobilisés, le niveau des créances et des dettes en fin d'exercice, ce qui permet d'approfondir les analyses au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données.
- Les « états annexés » (partie IV) apportent des informations complémentaires budgétaires, comptables ou de gestion. Les états figurant dans la partie IV du CFU expérimental correspondent à certaines annexes du cadre de compte administratif. Par mesure de **simplification**, toutes ne figurent pas dans le CFU. Le CFU permet ainsi de supprimer des états qui ne sont plus jugés utiles, et de mettre davantage en lumière les informations pertinentes. Certaines informations ont été remontées en début de CFU afin de les mettre en exergue (périmètre, modalités de vote).
- Une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de **contrôles automatisés** entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU. Si des discordances subsistaient, elles apparaîtraient avant la page des signatures du CFU.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année.

Budget principal

A la clôture de l'exercice 2025, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat excédentaire de **7 414 601,66 €** se décomposant comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes	9 089 652,63 €
Dépenses	7 384 845,55 €
Clôture exercice	1 704 807,08 €
Résultat reporté 2024	4 369 840,57 €

Excédent de fonctionnement :	<u>6 074 647,65 €</u>

Section d'investissement

Recettes	2 951 611,80 €
Dépenses	1 874 764,86 €
Clôture exercice	1 076 846,94 €
Résultat reporté 2024	263 107,07 €

Résultat de clôture 2025	1 339 954,01 €
Restes à réaliser Dépenses – Recettes :	- 1 541 552,00 €

Déficit d'investissement	- 201 597,99 €

Excédent de fonctionnement cumulé :	6 074 647,65 €
Excédent d'investissement cumulé :	1 339 954,01 €

Résultat de clôture TOTAL 2025	<u>7 414 601,66 €</u>
Excédent de fonctionnement reporté	6 074 647,65 €
Part à affecter à l'investissement :	- 3 000 000,00 €

Résultat fonctionnement à reporter	<u>3 074 647,65 €</u>

➤ **Recettes de fonctionnement**

Les recettes de la section de fonctionnement se sont élevées à **9 089 652,63 €** et se répartissent comme suit :

Chapitre	CA 2025
013 – Atténuation de charges	33 077,35
70 – produits des services	233 496,83
73 – impôts et taxes	8 260 166,38
74 – dotations	325 370,83
75 – autres produits gestion courante	222 914,02
76 – produits financiers	-
77 – produits exceptionnels	4 975,32
042 – opération d'ordre	9 651,90
TOTAL	9 089 652,63

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des recettes de fonctionnements sur les 4 dernières années :

CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evolution 2024/2025		Evolution moyenne 22/25	
				Valeur	%	Valeur	%
8 628 537	9 207 315	8 774 033	9 089 652	+ 315 619	+ 3,60 %	+153 705	5,01%

➤ **Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de la section de fonctionnement se sont élevées à **7 384 845,55 €** et se répartissent comme suit :

Chapitre	CA 2025
011 – Charges à caractère général	1 834 071,38
012 – Charges de personnel	3 636 859,75
014 – Atténuation de produits	1 074 761,00
65 – autres charges de gestion	723 172,90
66 – charges financières	53 601,63
67 – charges exceptionnelles	881,53
68 – Dotations et provisions	
042 opérations d'ordre	61 497,36
TOTAL	7 384 845,55

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des dépenses de fonctionnements sur les 4 dernières années :

CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evolution 2023/2024		Evolution moyenne 22/25	
				Valeur	%	Valeur	%
5 948 717	7 243 225	7 260 281	7 384 845	+ 124 564	+ 1,71 %	+ 478 709	6,61 %

Résultats de fonctionnement

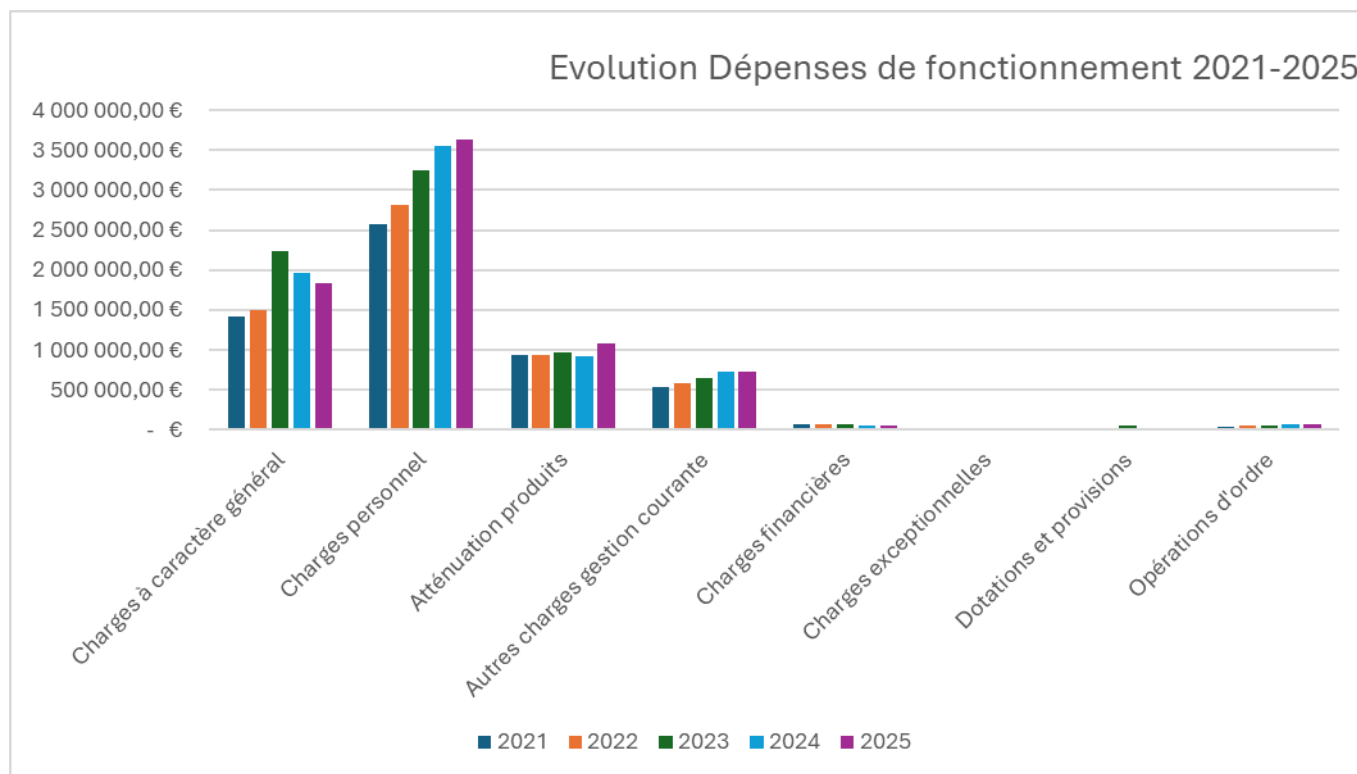
Le tableau ci-dessous donne l'évolution des résultats de fonctionnement sur les 4 derniers exercices

CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
2 679 850,04	1 964 089,82	1 513 752,23	1 704 807,08

Evolution

Dépenses de fonctionnement 2021-2025

		2021	2022	2023	2024	2025
011	Charges à caractère général	1 424 904,83	1 489 402,79	2 230 177,31	1 955 872,46	1 834 071,38
012	Charges personnel	2 575 457,33	2 818 915,00	3 246 046,96	3 547 775,28	3 636 859,75
014	Atténuation produits	939 737,84	942 479,36	970 143,71	912 533,00	1 074 761,00
65	Autres charges gestion courante	527 700,41	585 574,17	641 334,33	721 545,20	723 172,90
66	Charges financières	66 942,62	63 715,31	60 418,20	57 113,82	53 601,63
67	Charges exceptionnelles		3 631,04	316,65	279,83	881,53
68	Dotations et provisions			50 000,00		
042	Opérations d'ordre	34 172,07	44 999,68	44 788,26	65 161,42	61 497,36



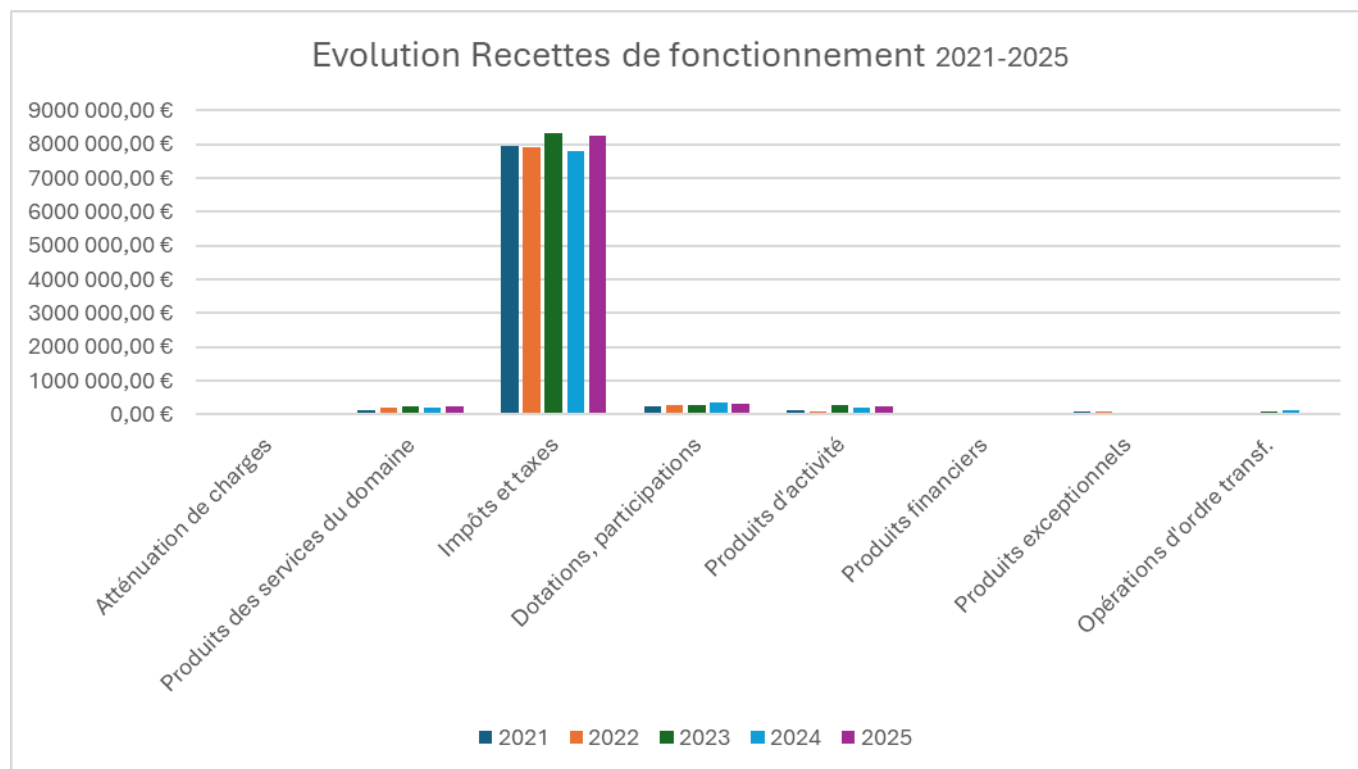
Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 1,71 % par rapport à celles de 2024 passant de 7 260 281,01 à 7 384 845,55 € soit + **124 564,54 €**.

- Les charges à caractère général ont diminué de 6,23 % passant de 1 955 872,46 € à 1 834 071,38 €.
- Les charges de personnel ont augmenté de 2,51 % passant de 3 547 775,28 € à 3 636 859,75 € principalement dû au remplacement d'agents éloignés du service et aux nouveaux recrutements d'agents (pour comparaison, 2024 : 80 agents, 2025 : 84 titulaires et non titulaires). *Pour information, ces charges sont atténuées par le remboursement de rémunération du personnel voire chapitre 013 des recettes de fonctionnement.*
- Le chapitre 014 « atténuation de produits » a augmenté de 17,78 % passant de 912 533,00 € à 1 074 761€, dû au reversement d'un dégrèvement d'une taxe exceptionnelle.

- Les charges de gestion courante ont augmenté de 0,23 % passant 721 545,20 € à 723 172,90 €, principalement dû par la hausse des frais de missions des élus, des cotisations Urssaf des élus, et l'augmentation de la subvention de fonctionnement aux profits des budgets annexes du CCAS et de l'office de tourisme.
- Les charges exceptionnelles, depuis le passage en M57, ce chapitre ne concerne que les titres annulés des exercices antérieurs.

Recettes de fonctionnement 2021-2025

		2021	2022	2023	2024	2025
013	Atténuation de charges	54 747,78	49 013,95	44 898,85	61 448,66	33 077,35
70	Produits des services du domaine	122 311,76	194 181,72	222 392,01	205 494,72	233 496,83
73	Impôts et taxes	7 954 955,41	7 920 091,64	8 317 217,88	7 800 965,64	8 260 166,38
74	Dotations, participations	249 144,16	282 766,89	278 742,50	368 465,74	325 370,83
75	Produits d'activité	114 805,36	107 711,07	265 304,73	217 901,55	222 914,02
76	Produits financiers	25,17	28,28	55,55		
77	Produits exceptionnels	85 011,67	70 773,84	2 913,00	4 979,50	4 975,32
042	Opérations d'ordre transf.	34 172,07	4 000,00	75 790,72	114 777,43	9 651,90



Les recettes de fonctionnement ont augmenté d'environ 3,60 % par rapport à celles de 2024 passant de 8 774 033 € à 9 089 652 €, soit + **315 619€**.

Deux chapitres est en baisse :

- 74- Dotations passant de 368 465,74 € à 325 370,83 €, - 11,70 %, principalement en raison du fait que la dotation de solidarité rurale n'a pas été versée.

- 13- atténuation de charges : remboursement de la rémunération du personnel en congé de longue maladie ou en accident de service, passant de 61 448,66 € à 33 077,35 €.

Modéré par la hausse des chapitres :

- 70 - produits des services, encaissements cantine, périscolaire, centre aéré et salle des jeunes, concessions cimetièrre passant de 205 494,72 € à 233 496,83 €.
- 73 - impôts et taxes passant de 7 800 965,64 € à 8 260 166,38 € dû à l'augmentation des bases des taxes locales + 1,7%.
- 75 – autres produits d'activité, concernent les revenus des immeubles, astreintes et remboursement de sinistres, passe de 217 901,55 € à 222 914,02 €.

➤ Recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à **2 951 611,80 €** et se répartissent comme suit :

Chapitre	CA 2025
13 – subventions	329 938,39
16 – emprunts et dettes assimilées (caution reçue)	4 378,00
10 – dotations, fonds divers, réserves	498 330,05
1068 – Excédents de fonct. capitalisés	2 000 000,00
21 – Terrains nus	
23 – immobilisation en cours (remb. Avances)	
040 – opérations d'ordre transfert entre sections	61 497,36
041 – opération d'ordre patrimoniales	57 468,00
TOTAL	2 951 611,80

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des recettes d'investissement sur les 4 dernières années :

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evolution 2024/2025		Evolution moyenne	
					Valeur	%	Valeur	%
	1 091 244	3 879 901	3 162 602	2 951 611	- 210 991	- 6,67 %	+ 620 122	89,12%
RAR		65 000	136 000	192 955	+ 56 955	+ 41,88 %		

Il est à noter que des excédents de fonctionnement capitalisés ont été réalisés d'un montant de 700 000 € en 2022, 3 255 000 € en 2023, 2 000 000 € en 2024 et 2 000 000 en 2025.

➤ Dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à **1 874 764,86 €** et se répartissent comme suit :

Chapitre	CA 2025
10 – dotations fonds divers	
20 – immobilisations incorporelles	41 299,50
204 – subventions d'équipement versées	59 068,52
21 – immobilisations corporelles	726 094,10
23 – immobilisations en cours	661 354,49
Total des opérations d'équipement	223 753,14
16 – emprunts et dettes assimilées	96 075,21
040 – opérations d'ordre transfert entre sections	9 651,90
041 – opération d'ordre patrimoniales	57 468,00
TOTAL	1 874 764,86

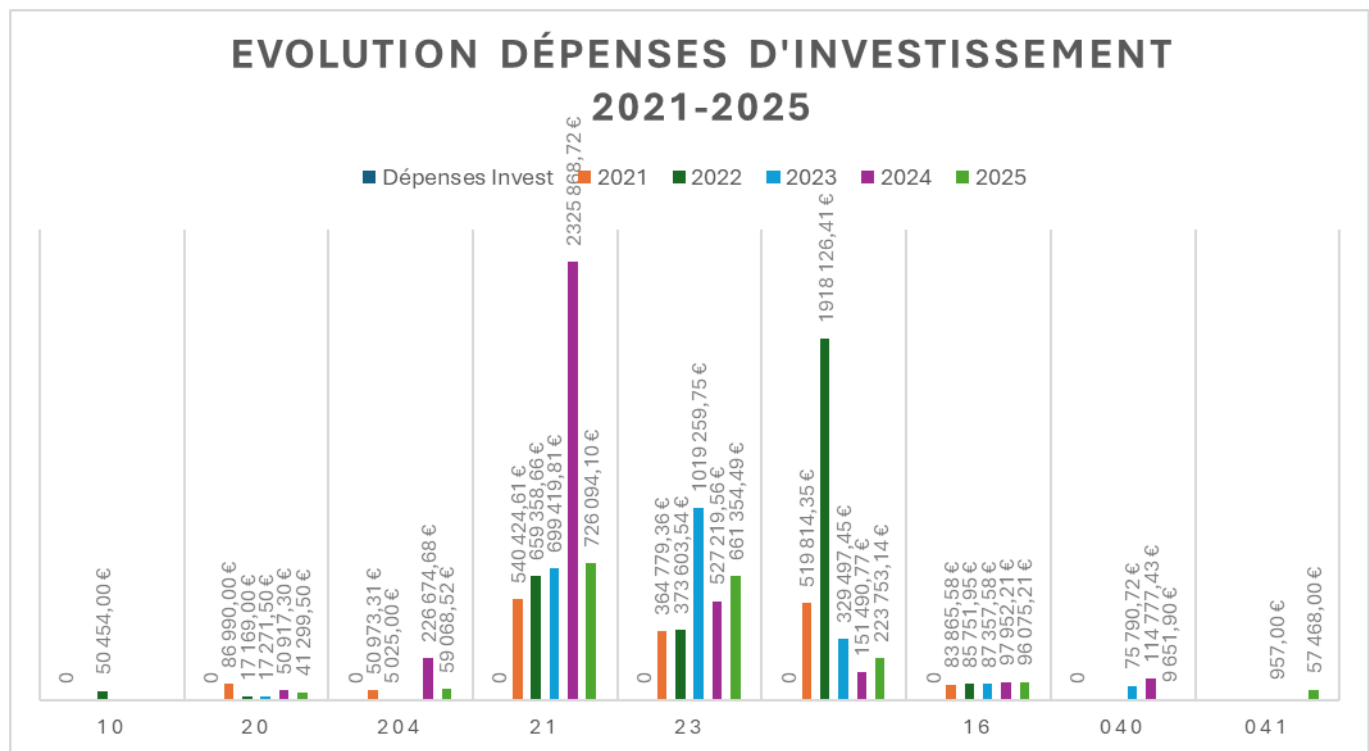
Le tableau ci-dessous donne l'évolution des dépenses d'investissement sur les 4 dernières années :

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evolution 2024/2025		Evolution moyenne	
					Valeur	%	Valeur	%
	3 114 241	2 229 553	3 494 900	1 874 764	- 1 620 136	- 46,36	- 1239 477	- 6,00 %
RAR	1 723 382	1 012 397	935 873	1 734 507			- 355 258	+ 12,18%

Evolution

Dépenses d'investissement 2021-2025

		2021	2022	2023	2024	2025
10	Dotations divers		50 454,00			
20	Immo. incorporel.	86 990,00	17 169,00	17 271,50	50 917,30	41 299,50
204	Subv. Equip. Vers	50 973,31	5 025,00		226 674,68	59 068,52
21	Immo. corporel.	540 424,61	659 358,66	700 376,81	2 325 868,72	726 094,10
23	Immo en cours	364 779,36	373 603,54	1 019 259,75	527 219,56	661 354,49
	Opérat° équipem.	519 814,35	1 918 126,41	329 497,45	151 490,77	223 753,14
16	emprunts	83 865,58	85 751,95	87 357,58	97 952,21	96 075,21
26	Particip. Créance					
040	Opération d'ordres			75 790,72	114 777,43	9 651,90
041	Opérations matrimoniales					57 468,00



Les dépenses d'investissement sont en baisse cette année passant de 3 494 900 € à 1 874 764 € et correspondent entre autres, à l'achat de 2 véhicules, le remplacement du système de chauffage de l'école maternelle et la salle Espelidou, la réfection de la route de l'Escaled, l'élargissement du pont à Caruby, la

construction de la passerelle rue de l'Aire devant le bâtiment du Logis Familial Varois et l'escalier de secours à l'école élémentaire.

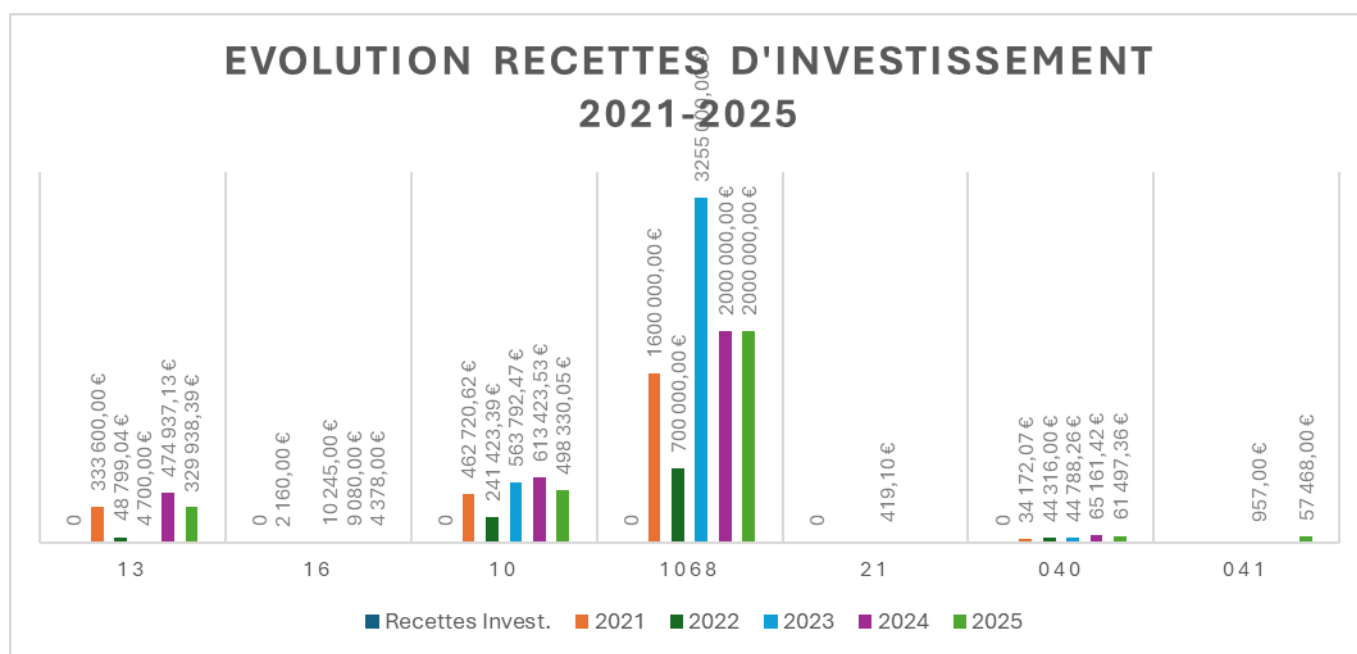
Pour information, les dépenses chapitre 10 « dotations divers » correspondent au remboursement de taxe d'aménagement suite modification ou annulation de permis de construire ; pour les modifications, certains montants sont encaissés à nouveau sur le même exercice ou l'exercice suivant. À partir de 2023, les remboursements liés à l'annulation des permis de construire sont directement déduits du montant des taxes à payer.

Dépenses favorables à l'environnement

- Relamping Foyer des Campagnes

Recettes d'investissement 2021-2025

		2021	2022	2023	2024	2025
13	Subvent° équipement	333 600,00	48 799,04	4 700,00	474 937,13	329 938,39
16	Emprunts dettes cautions	2 160,00		10 245,00	9 080,00	4 378,00
10	Dotations fonds div.	462 720,62	241 423,39	563 792,47	613 423,53	498 330,05
1068	Exced. Fonct° capit.	1 600 000,00	700 000,00	3 255 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
21	Terrains nus			419,10		
040	Opérations d'ordre	34 172,07	44 316,00	44 788,26	65 161,42	61 497,36
041				957,00		57 468,00



Les principales ressources en investissement sont les subventions, le FCTVA et la taxe d'aménagement.

- les subventions perçues en 2025 correspondent aux amendes de police, au fonds de concours perçu de la communauté de communes de Saint-Tropez pour les travaux d'aménagement et de sécurisation à l'entrée Nord du village et à la subvention du Département pour la réhabilitation du sentier de la Gare.

- le chapitre 16 correspond aux cautions reçues des locations des biens.

- le FCTVA (*récupération TVA sur investissement N-2*) perçu en 2025 est en baisse, passant de à 482 733,49 € en 2024 à 380 781,57 € en 2025.

- la taxe d'aménagement est en baisse passant de 130 690 € à 117 548,48 € principalement dû à la diminution sensible des montants collectés par la DDTM et la DGFIP, liée à la diminution du nombre d'autorisations d'urbanisme, au calendrier de collecte désormais à l'achèvement des travaux et non plus à la délivrance de l'autorisation, mais aussi aux difficultés de la DGFIP pour mettre en œuvre le nouveau

processus, conduisant à ralentir les encaissements qui seront donc différés, pour la majorité d'entre eux, en 2025.

Les « opérations d'ordre de transfert entre section » regroupe l'ensemble des dépenses (en section de fonctionnement (chapitre 042) et des recettes (en section d'investissement chapitre 040) d'ordre de section à section relatives aux amortissements. Les recettes du chapitre 042 sont toujours égales aux dépenses du chapitre 040.

Le chapitre 041, concerne les opérations patrimoniales, équilibré en dépense et en recette, correspond à l'intégration de frais d'études dans le compte d'imputation.

Capacité d'autofinancement

	2025	2024	2023	2022	2021
Dépenses réelles fonctionnements (hors intérêts)	7 268 865,03	7 219 042,50	7 182 807,20	5 885 002,04	5 467 800,41
Recettes réelles de fonctionnement	9 080 000,73	8 659 255,81	9 207 315,24	8 628 567,39	8 581 001,31
Retraitement de recettes exceptionnelles	49 643,34	51 718,44	2 913,00	70 773,84	-85 011,67
Capacité courant financement	1 761 492,36	1 388 494,87	2 021 595,00	2 672 791,51	3 028 189,23
Intérêts	53 601,63	57 113,82	60 418,20	63 715,31	66 942,62
Autofinancement brut	1 707 890,73	1 331 381,05	1 961 176,82	2 609 076,20	2 961 246,61
Capital emprunts	89 326,00	87 592,21	85 935,68	84 351,95	82 838,11
Retraitement capital exceptionnel					
Autofinancement Net	1 618 564,73	1 243 788,84	1 875 241,24	2 524 724,25	2 878 408,50

Etat de la Dette

Au 31 décembre 2025 l'endettement de la commune de Gassin s'établissait ainsi :

Endettement au 31/12/25	Nombre d'habitants INSEE	Endettement par habitant	Strate 2023	Strate 2021	Strate 2023
			Endettement Cne 2000>3500/h	Endettement Cnes tourist. littoral maritime 10-20 000 h	Moyenne en France
1 240 208,25	2 732	453,96 €	604 €	944 €	1 038,20 €

Ce montant de **1 240 208,25 €** d'endettement se répartit sur 2 prêts. Tous sont en taux fixe.

Autofinancement brut : **1 707 890,73 €**

Capacité de désendettement de la commune : $1\,240\,208,25 / 1\,707\,890,73 = 1 \text{ an}$

Les projets d'investissement ont été réalisés depuis mars 2014 sans endettement supplémentaire et les projets d'investissement 2026 sont envisagés également sans recours à l'emprunt.

Par ailleurs, pour permettre d'assurer pleinement l'ensemble des missions du CCAS et de l'office de tourisme, la commune apporte, en complément des subventions attribuées à ces deux structures, un support régulier de services, tel que la mise à disposition de locaux, de personnel pour le CCAS, et de véhicules de déplacement.

Le montant de ses charges supplémentaires supportées par le budget principal de la commune est estimé à **49 926 €** pour CCAS et **32 842 €** pour l'office de tourisme.